

MARS 2015



DEBOUT !

« CELUI QUI SE BAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE SE BAT PAS A DEJA PERDU ! »

SOMMAIRE

DANS L'ACTU

page 2

**9 AVRIL : JOURNEE DE
GREVE ET DE
MOBILISATION**

VOS DROITS

page 3

**COMMUNICATION DU
DOSSIER ADMINISTRATIF**

**FICHE PRATIQUE :
LA GIPA**

LA BONNE CAUSE

page 4

**SYNDICALISME : EN FINIR
AVEC LES IDEES RECUES**

L'EDITO

Les attentats perpétrés à Paris au mois de janvier dernier ont, au final, libéré les tentations et les discours les plus sécuritaires : balayé cet esprit positif de tout un pays après que des terroristes ont voulu tuer la liberté d'expression ; balayé également cet esprit de foule unie dans le silence et brandissant un stylo pour **défendre la liberté d'expression**, pour se serrer les coudes dans les rassemblements et exprimer un message humaniste.

Le choix d'une **logique sécuritaire** se traduit *in fine* en décisions et en actes, doublés de discours lénifiants sur l'austérité. Les conséquences seront multiples pour les agents de l'administration territoriale de l'Etat : 500 agents en plus à la DGSI (direction générale de la sécurité intérieure), c'est sans doute 250 agents en moins en préfecture et - 250 dans les autres ministères. C'est donc **plus de travail pour les agents de l'Etat, plus de souffrance au travail, sans augmentation de salaire**, et alors que le pouvoir d'achat des fonctionnaires a reculé de 14 % depuis 2000, soit une perte mensuelle de 200 € pour un agent de catégorie C (2 400 € annuels).

Quand le service public recule, ce sont les clivages de la population qui augmentent. L'administration est le squelette de l'Etat, chacun, chacune étant un petit os de ce squelette. La société se délite car plus personne n'est là pour assurer les réponses au quotidien. **Dans les préfectures, l'exaspération monte, et les premières victimes en sont nos collègues dans les guichets.**

Mais l'austérité n'est pas une fatalité. A l'instar de ce qui vient de se passer en Grèce, d'autres solutions sont possibles pour peu que le Peuple se mobilise, encore, et toujours. **Il y a de la réserve pour aller chercher de l'argent et réalimenter les caisses des Etats** : dans le monde seulement 1% de la population possède autant de richesses que les 99 autres !

Le **9 avril**, à l'occasion de la journée de grève et de manifestations à l'appel de la CGT et d'autres organisations syndicales, mobilisons-nous pour dire NON à l'austérité et OUI à un meilleur partage des richesses !

Votre équipe CGT

DANS L'ACTU

9 avril : construisons ensemble une puissante journée de grève et de manifestations !

Jeudi 9 avril, à l'initiative de la CGT et de plusieurs organisations syndicales, les salariés du public et du privé, les privés d'emplois, les retraités sont appelés à une journée de grève et d'action interprofessionnelle.

*Un préavis de grève a été déposé par la CGT qui couvre les fonctionnaires, et ceux du ministère de l'intérieur, faisant grève ce jour-là. Des manifestations se dérouleront partout en France.
Le 9 avril : MOBILISONS NOUS !*



Les politiques d'austérité, le pacte dit de « responsabilité » de Messieurs Hollande et Gattaz ne cessent de nourrir et d'aggraver la crise. Le chômage ne cesse de progresser. L'insuffisance des salaires, des retraites, des minimas sociaux ne permet plus la satisfaction des droits et des besoins fondamentaux. Avec le projet de loi Macron, le Gouvernement, toujours sous l'aiguillon des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, tente d'imposer une insécurité sociale généralisée.

L'austérité se traduit par **des attaques, depuis des années, contre les fonctionnaires et le service public**, contre l'Etat et ses opérateurs, les collectivités territoriales, la Sécurité sociale et plus largement la protection sociale. Corrélée à la réforme territoriale et des collectivités, la nouvelle séquence de la réforme de l'Etat a pour objet d'organiser des abandons, des privatisations et des transferts de politiques publiques.

*" Un mouton qui bouge est
plus difficile à tondre "*



Des milliers d'emplois publics sont supprimés. De plus, le travail et les qualifications des personnels ne sont pas reconnus par le Gouvernement qui persiste à maintenir **depuis 2010, le gel de la valeur du point d'indice et organise un recul drastique des promotions et des déroulements de carrière.** Dans un tel contexte, la CGT réaffirme qu'il est possible, nécessaire et juste, de mobiliser les richesses produites pour créer des emplois, revaloriser le pouvoir d'achat, financer toute l'action publique ! Pour y parvenir, il nous faut mettre en échec les politiques aujourd'hui initiées par les pouvoirs publics et le patronat, **imposer une autre répartition des richesses, créer les conditions d'un rapport de forces unitaire et le plus large possible**, pour imposer la prise en compte de nos propositions.

Un processus de mobilisation interprofessionnelle initié par la CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP appelle les salarié-e-s du public et du privé, retraité-e-s, privé- e-s d'emploi à faire grève et à manifester jeudi 9 avril pour exiger du Gouvernement et du patronat de réelles réponses à leurs revendications. Pour mettre fin à l'austérité ! Pour la défense et le développement des services publics !

« L'amélioration du service public passe par la fin de l'austérité »

JEUDI 9 AVRIL : TOUS EN GREVE ! TOUS DANS LA RUE !

VOS DROITS

Communication du dossier administratif

Aux termes de l'article 18 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, **"tout fonctionnaire a accès à son dossier individuel dans les conditions prévues par la loi."** Dans un avis du 7 février 2008, la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) rappelle que le dossier administratif d'un agent lui est communicable de plein droit, sur le fondement de la loi du 17 juillet 1978 (amélioration des relations entre l'administration et le public) et que l'accès aux documents s'exerce, au choix du demandeur et dans les limites techniques de l'administration, par consultation gratuite sur place par remise ou envoi de photocopies pouvant lui être facturées, ou par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous cette forme. **La demande écrite de l'agent n'a pas à être motivée.** La consultation sur rendez-vous doit tenir compte à la fois du fonctionnement des services mais également, sous peine de faire obstacle en pratique au droit d'accès garanti par la loi du 17 juillet 1978, des contraintes professionnelles et personnelles des agents concernés (éloignement géographique, organisation nécessaire à leur déplacement,...). A cet égard, la commission recommande que de tels rendez-vous soient fixés en concertation avec le demandeur, par téléphone ou par courriel, plutôt qu'unilatéralement par voie postale.

Fiche pratique : La GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat)

La GIPA est la mise en place d'un dispositif de garantie du pouvoir d'achat. C'est la comparaison entre l'évolution du Traitement Brut Indiciaire et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac), sur une période de référence de quatre ans. **Le principe est le suivant** : si le traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation une indemnité d'un montant brut équivalent à la perte du pouvoir d'achat ainsi constatée est versée aux agents. C'est donc le cas si aucune promotion d'échelon n'est intervenue pendant cette période.

A qui est-elle versée ? Les fonctionnaires titulaires civils, des trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière), les magistrats et les militaires appartenant à des grades dont l'indice sommital est inférieur ou égale à HEB et les agents non titulaires employés de manière continue sur la période de référence fixée du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2014 pour le calcul de l'indemnité en 2015.

Quel en est le montant ? Il est différent pour chaque agent bénéficiaire puisque ce sont des situations individuelles différentes. Pour info, la GIPA est soumise aux cotisations sociales (CGS, CRDS etc)

Comment en faire la demande ? L'indemnité GIPA sera versée **automatiquement** aux agents dont le traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation.

LA CGT VOUS AIDE A CALCULER VOTRE GIPA :

Le décret n°2015-54 du 23 janvier 2015 prolonge le mécanisme de la GIPA pour la période de référence du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2014. Un arrêté ministériel du 4 février 2015 vient préciser les éléments de calcul de l'indemnité GIPA au titre de 2015. La période de référence va du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2014. Les valeurs à prendre en compte sont :

- taux de l'inflation : + 5,16 %
- valeur moyenne du point d'indice en 2010 : 55,4253 euros
- valeur moyenne du point d'indice en 2014 : 55,5635 euros

Afin d'aider les agents, la CGT édite chaque année un simulateur de calcul. Pour savoir si vous allez toucher la GIPA en 2015, rendez vous sur le site internet de la CGT-UGFF <http://www.ugff.cgt.fr>



Pour la CGT, cette indemnité GIPA est bien la preuve que les salaires sont loin de suivre l'évolution du coût de la vie. Elle ne compense en rien le blocage de la valeur du point d'indice (depuis 2010 !). Nous constatons tous les ans une forte augmentation du nombre de bénéficiaires de la GIPA, ce qui est intolérable. La poursuite du gel de la valeur du point est inacceptable car elle accentue encore la perte du pouvoir d'achat que subissent les personnels et qui est aujourd'hui unanimement reconnue.

C'est pourquoi la CGT exige la tenue d'un rendez-vous salarial pour mettre fin au gel du point d'indice et déboucher sur une revalorisation immédiate ; réclame la refonte de la grille indiciaire pour une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications des agents, l'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire et des mesures fortes pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

LA BONNE CAUSE

Etre syndicaliste, c'est être en vacances...

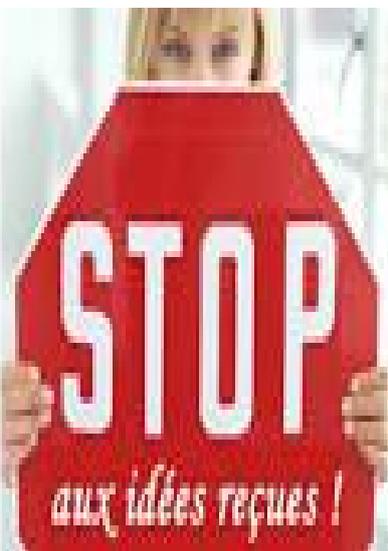
Les collègues voient souvent les camarades élus militants très pris par leur mandat ou leurs responsabilités. Ils entendent parler de réunions, de groupes de travail, de comités, de commissions...

Il faut savoir que le rapport entre nombre d'heures de délégation pour l'exercice d'un mandat syndical et quantité de travail à fournir est très rarement compensé. Vos représentants consacrent beaucoup de temps, y compris personnel, à leurs responsabilités.

Les syndicats n'ont aucun pouvoir

La CGT revendique, mobilise, manifeste, mais on ne perçoit pas toujours une transformation immédiate en résultats concrets. Par ailleurs, c'est la direction qui décide et qui au final prend telle ou telle mesure. Le pouvoir d'un syndicat existe mais ce n'est pas un pouvoir décisionnel : il réside dans sa capacité à créer un rapport de force favorable à ses revendications.

Le pouvoir d'un syndicat passe à la fois par sa représentativité, son nombre d'adhérents, sa capacité à produire des idées, des propositions.



Se syndiquer, c'est prendre des risques pour sa carrière

Les collègues ne savent pas ou peu comment fonctionnent un syndicat et s'imaginent que la liste des adhérents est plus ou moins connue par la direction pour les sanctionner d'une manière ou d'une autre. S'il existe une appréhension légitime d'être « perçu » comme une opposition à la direction en étant adhérent à la CGT, l'affirmation de l'appartenance au syndicat est de la responsabilité de l'adhérent lui-même.

Dans le contexte actuel (restructurations de service, pressions au travail...), être défendu par un syndicat tenace et appartenir à la CGT est plutôt une protection qu'un risque !

SYNDICALISME : EN FINIR AVEC LES IDEES REÇUES

Les syndicats ne s'intéressent aux agents qu'au moment des élections

Le syndicalisme ne consiste pas seulement en des actions visibles et de proximité. Il y a beaucoup de travail de fond : négociations, Comités techniques, CHSCT, CAP, CLAS, la défense des collègues qui nous sollicitent à titre personnel...

La méconnaissance de ce travail engendre des opinions erronées. N'hésitez pas : questionnez vos représentants pour comprendre le rôle et la nature de ces activités.

La CGT, c'est ringard

L'image que s'évertuent à renvoyer les médias au grand public (médias qui appartiennent au pouvoir financier) est celle de milliers de personnes qui marchent dans la rue avec des pancartes et qui hurlent des slogans parfois un peu « kitsch ».

Pour autant, les syndicats et la CGT en particulier cherchent en permanence de nouvelles formes d'action. Les grèves et les actions au sein des entreprises reçoivent beaucoup d'écho (mais qui a déjà vu une négociation salariale au JT de 20 h ?). Les médias ne sont pas seuls en cause et la CGT veut rajeunir l'image du syndicalisme. Changer l'image que nous avons, voilà une raison de plus de nous rejoindre et s'engager.

Cette année la CGT a 120 ans. Elle reste la 1^{ère} organisation syndicale du pays.

Les représentants du personnel sont tout le temps fourrés avec les patrons

Les lieux d'intervention des représentants sont des espaces communs entre la direction et les syndicats. Il est donc assez logique que les collègues élus y passent une partie de leur temps. Le partage des mandats est également la clé pour assurer une plus grande présence sur le terrain.

« CELUI QUI SE BAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE SE BAT PAS A DEJA PERDU ! »

CGT Intérieur Union des Syndicats des Personnels Administratifs et Techniques du Ministère de l'Intérieur

Messagerie : prefectures@cgt.fr

Site internet : <http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr>

Téléphone : 05 34 45 35 88